

Réunion : Café citoyens

Date : 02/10/2021

Lieu : Salle des fêtes Vaour

Présents : Christian Viguie, Rémi Kulik, Isabelle Cotté, Damien Gris, Daniel Deleporte, Claire Simon, Catherine Samuel, Fabienne Galy, Priscilla Chanquer, Ondine Awen, Annie Vigié, François Lebas, Serge Andrieu, Gisèle Andrieu, Arnaud Meeze, Barbara Andrieu, Sylvie Dumont, Annie Rouffiac, Léonore Strauch, Thierry Vignolles.

Animateurs : Rémi Kulik, Isabelle Cotte, Gisèle Andrieu

Secrétaire : Thierry Vignolles

Relecteurs : tous les participants

Compte rendu CAFÉ CITOYENS – Samedi 2 octobre 2021

Un café d'accueil est proposé aux personnes présentes

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE PROJETS EN RÉFLEXION

Présentation des principaux projets en réflexion de la commission Transition écologique.

Inciter à la plantation de haies fruitières nourricières - Rémi

L'idée du projet est d'inciter les Vaourais(e)s à planter dans leurs haies des végétaux fruitiers et nourriciers. Tant pour la consommation humaine que pour la faune sauvage. La mairie pourrait également planter des haies vivrières sur les terrains communaux.

Plus globalement il faudrait inciter les gens à planter des haies, dont le nombre a diminué au fil du temps. Les végétaux devront être choisis parmi des espèces adaptées à notre région, notre sol et notre climat.

Pour nous inspirer nous pourrions visiter des lieux qui offrent déjà des haies fruitières, des vergers, des forêts comestibles. Un participant indique qu'il existe déjà à Vaour des lieux et projets nourriciers/fruitiers, par exemple celui des « Prunes bleues ».

Nous pourrions créer un ou plusieurs ateliers « Comment créer une haie fruitière ? ». Le Jardin d'Émerveille pourrait porter ce projet. Rémi va réfléchir à cela et nous proposer des dates pour cet atelier. *Entre temps, Rémi a proposé une date pour l'atelier production d'arbres fruitiers, ce sera le samedi 16 octobre de 10h à 12h.*

L'idée de réaliser des achats groupés de végétaux est une piste à creuser.

Rénover ou créer un pigeonnier - Isabelle

Nous avons des problèmes engendrés par la surpopulation de pigeons. La commune a déjà réalisé des travaux de nettoyage de fientes de pigeons, et de colmatage des trous et brèches par lesquels ils s'introduisent dans les bâtiments, les greniers, etc.

La vocation principale du pigeonnier serait de permettre la régulation de la population de pigeons, notamment par le recours aux graines stérilisantes, ou le prélèvement des œufs.

Les pigeonniers ont aussi d'autres atouts, comme par exemple de faciliter la récupération de fientes constituant un excellent engrais.

Il faudra veiller à bien choisir l'emplacement du pigeonnier afin qu'il convienne aux pigeons et qu'il soit facile d'accès, notamment pour son entretien.

La piste de faire appel à des colombophiles pour nous accompagner dans le projet est à creuser. L'idée de se rapprocher de communes ayant réalisé un tel projet serait également judicieuse.

Plusieurs participants au Café citoyens trouvent un intérêt certain dans ce projet et souhaiteraient participer à sa construction dans le cadre d'un chantier participatif.

Régie agricole communale - Léonore

Léonore précise que ce projet n'est encore qu'une idée et qu'il reste somme toute assez vague.

Elle indique également que la commune de Penne a elle aussi un projet de ce type et que nous pourrions le construire ensemble.

L'idée serait d'augmenter l'autonomie du village en matière de production agricole, de permettre ainsi une meilleure résilience alimentaire et de consommer des productions très locales.

Cela éviterait aussi que nos terres ne soient concentrées entre les mains de grosses exploitations agricoles ou de grandes industries à l'extension exponentielle.

Pour ce faire, la commune pourrait acheter des terres agricoles, voire même exercer son droit de préemption en cas de vente.

Ces terres pourraient ensuite être cultivées par des paysans indépendants, ou employés par la commune, et répondre à un cahier des charges établi par la commune et ses habitants.

A savoir qu'à ce jour la municipalité a budgétisé 6000€ pour démarrer ce projet.

Un tel projet est complexe et long. De nombreux dossiers sont à monter. Nous pourrions nous faire accompagner par un juriste compétent en la matière.

Nous pourrions aussi nous intéresser aux communes qui ont déjà cette expérience de régie agricole communale et les rencontrer pour en savoir plus.

Jardins ouvriers / partagés communaux

Le but de ce projet serait de permettre aux habitants qui n'ont pas de jardin, ou dont le jardin est trop petit ou inadapté à l'agriculture vivrière, de disposer d'un lieu leur permettant justement de cultiver leur propre potager.

Ce serait un projet implanté sur des terres communales, et donc mises à disposition par la commune. Ces jardins seraient régis par une charte municipale.

Nous remarquons qu'il y a déjà deux jardins partagés à Vaour, régis dont le fonctionnement est associatif. Ceci n'est pas incompatible avec notre projet, au contraire, il permettrait d'augmenter la surface cultivable mise à disposition des habitants.

Une réflexion est à mener pour savoir si l'on crée un jardin partagé sur lequel les habitants cultivent ensemble la terre mise à leur disposition, ou si l'on segmente le terrain en plusieurs petites parcelles individuelles (principe des jardins ouvriers).

Ces terres devront bien sûr être, et rester, "inconstructibles".

Remettre en état les chemins communaux

Nous pourrions faire des chantiers participatifs de nettoyage / débroussaillage.

Nous pourrions également disposer quelques panneaux pour inciter les promeneurs à nettoyer / débroussailler lors de leur passage.

Certains touristes, vacanciers, trouvent nos chemins en mauvais état.

Nous aimons nos sentiers. Soyons attentifs à ce que nos chemins conservent leur aspect naturel, tant apprécié de tous. Ne créons pas des « autoroutes » qui seraient probablement empruntées par des engins à moteur (quads notamment). Ne soyons pas trop interventionnistes au risque de perturber la biodiversité.

Interdisons l'accès de nos chemins à tous les engins à moteur thermique (accepter cependant le passage aux VTT et VTT électriques).

Dans le passé les chemins étaient entretenus notamment par les troupeaux d'animaux d'élevage (ovins dans notre région). Réfléchir à réhabiliter cette pratique douce et naturelle.

Répertorier et remettre en état les points d'eau et les zones humides

Nettoyer et améliorer ces lieux vitaux pour la faune et la flore, qui favorisent la biodiversité et l'équilibre naturel (limitation des moustiques, etc.).

Faire des actions d'information / prévention auprès des propriétaires de points d'eau.

Sont concernés les mares, lacs et étangs mais également les ruisseaux et les sources.

Il peut y avoir des subventions Européennes.

Certains habitants ont pour projet de faire réaliser des plans d'eau. Voir comment on pourrait les accompagner.

Répertorier également les anciennes citernes à eau (souvent en béton) inutilisées, puis inciter les propriétaires à les réhabiliter et les utiliser.

Liaison réseau d'eau potable Penne / Vaour - Léonore

Cet important projet, qui a commencé il y a plus de 10 ans, a pris du retard. Il devrait être terminé à l'automne 2022.

Une équipe de spéléologues a réalisé la connexion souterraine du captage d'Amiel (Penne)

Un château d'eau situé au Castelet va être construit.

A terme, nous souhaitons conserver nos captages actuels pour garder une autonomie en eau nécessaire.

En 2026 la compétence « gestion de l'eau » devrait être donnée à la Communauté de communes du Cordais et du Causse, dont Vaour fait partie. Nous serons vigilants à ne pas perdre la main sur notre eau, à ce qu'elle ne soit pas privatisée ; ce qui arrive souvent lorsque les communes ne peuvent plus assumer les coûts de maintenance très élevés de leur réseau.

Le tarif de l'eau sera inéluctablement augmenté. D'autant plus qu'actuellement le tarif est relativement bas, comparé à la moyenne nationale.

L'idée que le coût de l'eau soit proportionnel par tranches de consommation est évoquée. Ainsi, cette mesure incitative favoriserait les petits consommateurs vertueux (économiques, récupération d'eau de pluie, etc.) par rapport aux grands consommateurs moins regardants (piscines – surtout hors sol, arrosage des pelouses et lavage des véhicules avec de l'eau potable du réseau, etc.). Une telle mesure existe déjà à Vaour il y a trois tranches pour la facturation : petits consommateurs, grands consommateurs et professionnels (si séparés du compteur privé).

L'idée de créer une taxe sur les piscine est évoquée.

Nous notons que les employés municipaux font un important travail pour déceler les fuites d'eau et autres anomalies sur notre réseau.

Achat de cuves de récupération d'eau de pluie

La municipalité souhaite permettre aux Vaourais-aises l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie, à moindre frais. Elle a lancé la commande d'un premier lot de 30 cuves de 1000 litres. Elles vont être proposées à moitié prix aux habitants qui en font la demande en mairie. Tarif habitant : 55 € la cuve, la commune prenant à sa charge les 55€ restants.

Conditions, retrait, installation :

- Habiter Vaour
- Une seule cuve par habitant pour cette première livraison (d'autres commandes seront envisagées)
- S'engager à ne pas acheter pour revendre (contrat moral)
- Utiliser la cuve (elle doit réellement servir)
- Retrait des cuves au Jardin d'Émerveille (dates communiquées prochainement). Un moment de convivialité sera organisé.

Il reste des cuves disponibles sur cette première commande. Les inscriptions pour en commander une se font en mairie.

Les membres de la commission Transition écologique pourront accompagner dans l'installation de leur cuve, les personnes qui le souhaitent.

Des conseils seront donnés, par exemple par le biais une fiche notice (installation, raccordement, utilisation, etc.). Il faudra être attentif à l'intégration des cuves dans le paysage.

Nous sommes conscients que ces cuves en matière plastique ne sont pas idéales en matière d'écologie. Des cuves enterrées, et à fortiori en béton, seraient préférables mais d'un coût nettement supérieur.

De plus la contenance des cuves plastique, 1000 litres, est relativement modeste. Elles se rempliront très vite, et ne constitueront donc pas une capacité de stockage importante. L'installation de plusieurs cuves en parallèle et d'un kit de couplage pourra être envisagée.

La commission Transition écologique va réfléchir à équiper les bâtiments communaux de système de récupération d'eau de pluie.

Les personnes qui disposent déjà de cuves à eau (plastique ou béton) pourront être aidées dans leur rénovation si elles sollicitent la commission Transition écologique.

Il serait intéressant d'inventorier les veines d'eau souterraines qui parcourent notre commune.

La commission Transition écologique pourrait, plus globalement, accompagner les personnes désireuses de baisser leur consommation d'eau.

Nous lançons un appel à idées « Transition écologique ». N'hésitez pas à nous communiquer vos idées, pistes, réflexions, sur l'adresse e-mail transition-ecologique@commune.vaour.fr

QUESTIONS DIVERSES

- Il manque de l'information touristique à la mairie, tout particulièrement sur les chemins de randonnée.
- Idée de travailler sur un projet de « toilettes sèches » pour les habitants.
- Créer un groupe projet sur le thème « Construction d'un habitat durable » afin de lister des préconisations à visées écologiques.
- Une habitante demande à qui appartient le bois tombé au sol (branches, troncs, etc.).
 - ➔ Réponse : au propriétaire du terrain privé sur lequel se trouve le bois. Sur un terrain public, il faut demander à la mairie. En zone naturelle il faut laisser le bois au sol qui va constituer un biotope de biodiversité.
- Priscilla recherche des personnes qui auraient des compétences en matière de système de pompe à eau.
- Gisèle souhaite que nous réfléchissions à un projet d'éolienne pour le pompage d'eau.
- Un habitant demande s'il pourrait être raccordé au réseau d'eau potable.
- La citerne d'eau à côté du lavoir va être renouvelée.
- Un participant nous signale que le « Chemin des chèvres » est en mauvais état. Les riverains souhaiteraient que la mairie leur fournisse de la castine pour le réparer.
 - ➔ Il faut envisager une réflexion globale sur l'évacuation des eaux de ruissellement de ce chemin.
- Sylvie Dumont propose de mettre en place des ateliers « Low-tech ». Elle a un ami qui pourrait venir animer des ateliers sur la commune.
- Un des jardiniers de Saint-Antonin est venu visiter Vaour. Avec son regard neuf et expérimenté il nous a fait part de ses conseils très intéressants.
- Bienvenue à François Lebas, habitant Vaour depuis 1 an, qui participe pour la première fois au Café citoyens.

Information : le prochain Café citoyens se tiendra le samedi 6 novembre. Le sujet principal sera le déploiement de la fibre optique sur la commune.